

Liste de bonnes pratiques en matière d'intégration de la dimension de genre dans les statistiques du travail

Afin d'intégrer utilement la dimension de genre et de mieux comprendre le fonctionnement du marché du travail, les statistiques du travail devraient répondre aux quatre exigences suivantes:

- a) elles doivent se fonder sur la volonté politique à tous les niveaux, dans les divers organismes de collecte et d'analyse des données et dans tous les organismes susceptibles de fournir des informations administratives;
- b) les procédures de collecte des données pour l'établissement des statistiques du travail doivent veiller autant que possible à ce que tous les sujets pertinents pour la description des questions de genre soient inclus. Parmi ces sujets peuvent figurer l'emploi dans l'économie informelle, les activités exercées en dehors du cadre fixé par le SCN, l'emploi par profession détaillée et par catégorie d'après la situation dans la profession, le revenu de l'emploi rémunéré et de l'emploi indépendant, les statistiques sur le cours de la vie, la formation continue et le temps de travail;
- c) les procédures de collecte et de traitement des données des programmes de statistiques du travail doivent être conçues de manière à ce que les définitions et les méthodes de mesure couvrent et décrivent de manière adéquate tous les travailleurs et toutes les situations de travail à un niveau de détail suffisant pour permettre des comparaisons entre hommes et femmes; les enquêtes auprès des ménages et des établissements ainsi que les sources administratives sont utiles, tandis que les enquêtes sur l'emploi du temps périodique sont particulièrement décisives;
- d) les statistiques du travail établies de la sorte doivent être diffusées dans des publications régulières d'une manière qui fasse clairement ressortir les différences et les similitudes entre hommes et femmes sur le marché du travail ainsi que les facteurs qui influent éventuellement sur leur situation. Cela peut se faire i) en présentant les sujets pertinents d'une manière suffisamment détaillée, et ii) en fournissant des statistiques conformément à des variables descriptives pertinentes concernant, par exemple, la situation personnelle et familiale, le milieu de travail et le contexte institutionnel.